

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 15 février 2017 approuvant le plan de servitudes aéronautiques  
de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray (Somme)

NOR : DEVA1702107A

Par arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 15 février 2017 :

En application des dispositions de l'article L. 6351-1 du code des transports, des servitudes aéronautiques de dégagement sont approuvées au bénéfice de l'aérodrome d'Albert-Bray ; ces servitudes aéronautiques affectent le territoire des communes suivantes : Albert, Allaines, Aveluy, Bécordel-Bécourt, Béhencourt, Bonnay, Bouchavesnes-Bergen, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-l'Ancre, Cappy, Carnoy, Chipilly, Chuignolles, Clery-sur-Somme, Combles, Contalmaison, Corbie, Curlu, Dernancourt, Éclusier-Vaux, Etinehem-Méricourt, Franvillers, Fricourt, Hardecourt-aux-Bois, Heilly, Hem-Monacu, Lahoussoye, La Neuville-lès-Bray, Mametz, Maricourt, Maurepas, Méaulte, Méricourt-l'Abbé, Millencourt, Montauban-de-Picardie, Morlancourt, Owillers-la-Boisselle, Pont-Noyelles, Proyart, Rancourt, Ribemont-sur-Ancre, Sailly-Laurette, Sailly-le-Sec, Suzanne, Treux et Ville-sur-Ancre, dans le département de la Somme (80).

En application de l'article R. 242-1 du code de l'aviation civile, est approuvé le plan de servitudes aéronautiques de dégagement caractérisé par les documents annexés au présent arrêté : un plan d'ensemble n° PSA-A1\_SNIA-PEA\_LFAQ\_1 à l'échelle 1 : 25 000<sup>e</sup> ; un plan de détails n° PSA-A2\_SNIA-PEA\_LFAQ\_1 à l'échelle 1 : 10 000<sup>e</sup> ; une note annexe (1).

---

(1) Les plans et la note annexe sont déposés à la mairie de chacune des communes sur le territoire desquelles sont assises les servitudes, conformément aux dispositions de l'article D. 242-6 du code de l'aviation civile.